

Rapport de commission rapport-préavis n°2022/24

Réponse au postulat de M. Benoît GAILLARD, « Objectif 100%. Pour un plan d'investissement et de développement de l'accueil de jour des enfants à Lausanne en vue d'atteindre la couverture complète des besoins »

Remerciements

Nous remercions Madame Kelly Harrison pour la prise de note et le lien avec l'administration pour la transmission des annexes ainsi que Mme Françoise Piron qui a assuré la présidence en l'absence de la rapportrice.

Secrétaire : Kelly HARRISON

Municipal concerné : M. David PAYOT, directeur Enfance, jeunesse et quartiers

Accompagné par : Mme Barbara DE KERCHOVE, responsable opérationnel a. i. du Réseau-L et cheffe de service, Service des écoles et du parascolaire

dès le 6.02.2023 M. Bertrand MARTINELLI, chef de service de la petite enfance

M. Pierre-Antoine SCHORDERET, chargé de missions stratégiques au sein du Secrétariat général EJQ

	28.22.2022	6.02.2023	20.02.2023	22.03.2023
prés	M. ZECCA	M ZECCA	F. PIRON	M. ZECCA
PS	C. DEVALLOMNE DINBALI P. RICHARD-DE PAOLIS B. GAILLARD L. DANA	C. DEVALLOMNE DINBALI P. RICHARD-DE PAOLIS B. GAILLARD L. DANA	C. CARVALHO C. DEVALLOMNE DINBALI P. RICHARD-DE PAOLIS B. GAILLARD	C. CARVALHO C. DEVALLOMNE DINBALI P. RICHARD-DE PAOLIS B. GAILLARD
PLR	M. MAILLARD M. BERARD F. PIRON	M. MAILLARD F. PIRON	M. MAILLARD M. BERARD F. PIRON	M. MAILLARD M. BERARD F. PIRON
Vert- e-s	E. BETTENS F. KILANI G. LAPIQUE	E. BETTENS F. KILANI G. LAPIQUE	E. BETTENS F. KILANI	E. BETTENS F. KILANI G. LAPIQUE
UDC	J. C. LAVANCHY	V. CHRISTE	V. CHRISTE	-
VL	C. DE LA BAUME	C. DE LA BAUME	C. DE LA BAUME	C. DE LA BAUME
EàG	M. ZECCA	M. ZECCA	-	M. ZECCA

Préambule

La commission 62 s'est réunie à 4 reprises : les 28.11.2022 ; 6.02.2023 ; 20.02.2023 et 22.03.2023 à la salle des commissions de l'hôtel de Ville. Ce rapport porte sur les développements prévus pour l'accueil préscolaire. Concernant l'accueil parascolaire, une réponse au postulat de Mme Richard-de Paolis¹ est attendue. Le rapport-préavis est un élément important pour la politique de l'accueil de jour, mais aussi un élément qui s'inscrit dans une suite de préavis : cette commission a hérité du traitement de la réponse au postulat de Mme Germond². Lors de la séance concernant le préavis 2021/11, la commission de l'époque a décidé de suspendre ses travaux dans l'attente de la réception de deux rapports-préavis (Gaillard sur le préscolaire et Richard-de Paolis sur le parascolaire). Initialement, la commission 62 aurait voulu attendre la parution du deuxième rapport-préavis (Richard-de Paolis) pour continuer ses travaux. Toutefois, elle a finalement changé de stratégie en raison de l'incertitude sur la date de publication. Lors de la discussion générale, les problématiques au sujet de l'accueil parascolaire ont été abordées, mais par la suite c'est le rapport-préavis n°2022/24 répondant au postulat de M. Gaillard qui a été parcouru et voté.

Mot de la Municipalité

Améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale fait partie du programme de législature. La Ville s'y engage depuis plus de 20 ans. L'intention de répondre à ces besoins est largement partagée politiquement, tant au sein de la Municipalité que du Conseil communal. L'engagement pris par la Ville est d'avoir une clarification dans la manière de suivre le développement des places, d'optimiser l'usage de ces places et leur taux d'occupation en l'adaptant autant que possible au taux d'activité des parents, et de développer des places dans la ville, avec une planification à ce jour de 568 places sur 5 ans (2021-2025). L'enjeu est de pouvoir mieux comprendre la nature de la demande et mieux anticiper son évolution, c'est pourquoi Microgis a été mandatée pour faire une étude des besoins actuels et futurs. Microgis travaille aussi régulièrement au niveau cantonal et est sollicitée par la Fondation pour l'accueil de jour de l'enfance. L'étude prévoit une augmentation liée, d'une part, à l'évolution démographique de la ville et, d'autre part, à des tendances de société : à savoir l'augmentation du taux d'occupation des parents, un besoin de conciliation accru, et une diminution tendancielle des solutions de garde dites alternatives. Des suivis doivent être faits régulièrement. Plutôt que d'avoir une intention annoncée de répondre au 100%, l'objectif est de chiffrer l'évolution de la demande et de la réponse nécessaire, avec toutes les incertitudes qu'il peut y avoir à chaque étape. Nous nous trouvons dans une situation où les besoins ont beaucoup évolué et la manière de concevoir l'accueil de jour a

¹ Il s'agit du postulat « 20 ans d'APEMS... "Nous avons la quantité, quid de la qualité ?" L'accueil pour Enfants en Milieu Scolaire mérite désormais évaluation » (POS18/049), déposé par Mme Paola Richard-de Paolis le 28 août 2018.

² Il s'agit du postulat « Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5^e et 6^e année primaire » (POS10/051), déposé par Mme Florence Germond le 14 septembre 2010 qui a trouvé réponse dans le préavis 2021/11 « Vers une consolidation de l'accueil parascolaire à Lausanne ».

changé. Penser l'accueil de jour comme une prestation bénéfique pour les enfants et s'adressant à toutes les familles est nouveau. Certains plans de développement n'ont pas toujours été communiqués. Et il y a eu la fausse piste longtemps suivie de la liste d'attente. Alors que certains parents ne s'annoncent pas et que d'autres s'inscrivent avant d'en avoir besoin parce qu'ils connaissent la situation. La liste d'attente permet de comparer les quartiers de Lausanne, mais pas forcément d'avoir une vision pluriannuelle des besoins et de leur évolution. De ce point de vue, le raisonnement de Microgis est de prendre en compte le taux d'activité des parents en partant de 100% et de réduire en fonction du taux d'activité et de possibles solutions de garde alternative. Cependant, les chiffres ont beaucoup évolué entre 2020 et 2022 et l'augmentation du taux de la demande n'a pas été aussi forte que prévue par Microgis. On ne sait pas encore si la tendance à la baisse est un effet de vague.

Tableau développement des places (remplace le tableau 10 à la page 18 du RP)

	Base		Etat de développement						Etat au 15.5.2023		Commentaires
	NB de place Rapport préavis 2022/24	Année Rapport préavis 2022 / 24	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Municipales (M) privées subventionnées (PS)		
Précolaire											
CVE Diablerets	27	2024				27			M		
CVE Montoie	12	2022	12						M		
CVE Valency	19	2024		-10	19				M	Les travaux ont débuté en 2023, avec la diminution <u>transitoire</u> du nombre de place de -10, dès l'été 2024 dans le cadre de la réouverture du CVE 9 places sont créés	
CVE Cité	19	2023			19				M	Début des travaux en 2023 et pour des raisons de retard de livraison, l'ouverture total des 19 places se fera de fin 2023 à l'été 2024	
CVE Entrebois	-1		-1						M		
CVE Valentin 12	44					44			PS	Extension dans le cadre de travaux du CVE géré par le CVAJ	
Agassiz - Chêne	24	2023				24			M	Des travaux conséquents doivent avoir lieu sur le site d'Agassiz ne permettant pas l'ouverture de ce CVE. Mais le projet pilote en terme de structures de place sera réalisé dans un autre CVE	
Agassiz - Antenne	12	2023							M	Dans le cadre du projet de CVE, ces 12 places à ce jour ne pourront pas être ouvertes en lien avec le manque de surface par rapport aux normes	
CVE Madeleine	12	2022	12						PS		
HEL - Primavera	17	2022	17						PS		
Grattapaille	10	2022	15	-5					PS	Ouverture de 10 places fixes et de 5 places temporaires dans le cadre de réfection de locaux	
Halte-Jeux OSEO			4						PS		
Petits Apprentis sages (halte-jeux)			10						PS		
GA en plein air (Air Bois)	20	2023		20					PS		
GA Falaises	3	2022		-2					PS	en lien avec la réorganisation des groupes (création de plus de places de bébé) des places ont été perdues	
Montétan	44	2025				44			PS		
Plaines-du-Loup NU/GA (Pièce C)	88	2023		59				39	M	Engagement de la Direction à l'été 2023, de l'équipe en décembre 2023. Livraison des locaux prévue en décembre 2023. L'organisation des locaux permet de créer 10 places supplémentaires par rapport au projet initial	
Montchoisi - TdH	49	2023			49				M		
Rasude	44								PS	Projet abandonnée en raison de fiabilité du partenaire subventionnée	
Prés-de-Vidy								39	M		
Cve La Maille (Rte GE 52)	61				61				M		
Collonges	-24	2024		7	-24				PS	En 2023, création d'un groupe inclusif de 7 places	
CVE - Asile Aveugles	61	2024			0				PS	Projet annoncé dans l'état au 23.2.2023, mais abandonné faute d'engagement pérenne du bailleur	
Clos de Bulle	17	2025				17			PS	Extension à la suite de travaux	
Fondation Dr Combe Dév Offre	10	2024-2025			5	5		49	PS	En attente de validation par le Conseil de Fondation (étude des besoins)	
CsE - Plaine du Loup (en analyse)					57				PS	projet en cours d'attente autorisation OAJ	
Places prévues	568		69	69	186	161	49	78			
En cumul 2022-2027			69	138	324	485	534	612			
Transitoire											
Dont temps d'ouverture restreint			14	0	0	0	0	0			

Commentaire du postulant

Selon le postulant, cela fait des décennies que cette politique d'accueil de jour se développe à Lausanne, mais c'est la première fois qu'il y a un plan de développement pluriannuel, présenté dans ce rapport-préavis, avec en plus une estimation des besoins fondée sur une analyse multifactorielle. Il salue donc cette avancée. Il s'inquiète de deux choses : d'une part, comment corriger le tir si la demande augmente plus vite que prévu et, d'autre part, comment réaliser concrètement les places. Le risque de ne pas réussir à faire à temps ce que l'on voudrait faire existe. Or il faut absolument augmenter le nombre de places. On commence à entrer dans une zone de perte de confiance potentielle : cette politique est poursuivie avec beaucoup d'ambition depuis des années, mais la lisibilité du résultat n'est pas donnée. Tant qu'il reste des listes d'attente et des mois d'attente à l'issue d'un congé maternité, il y aura un problème de compréhension de la part de la population. Il faut honorer la promesse politique qui a été faite. De plus, le postulant fait remarquer qu'il n'y a pas de commission permanente qui siège sur le thème de la petite enfance, ce qui a pour conséquence que les commissaires ont beaucoup de questions. Il est de l'avis qu'il faudrait changer l'approche du lien entre la Municipalité et le Conseil communal sur ce thème.

Discussion générale

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la faisabilité des plans annoncés dans le rapport-préavis et craignent que la demande ne soit toujours pas répondue à l'issue de la législature. Les ambitions de Lausanne sont à soulignées vis-à-vis d'autres communes, mais la population en a d'autant plus hautes. Le rapport Microgis qui remonte à 2020 et sur lequel se base le rapport-préavis, mentionne une « demande actuelle » déficitaire de 800 places en crèche. Les 568 places prévues ne répondront donc pas à ce besoin. Même si le rapport-préavis apporte des données chiffrées et des projections intéressantes, la question de l'augmentation du taux de recours et celle de l'augmentation démographique ne semblent pas entièrement comprises dans les 568 places que la Ville prévoit de créer. Publier le nombre effectif de places créées chaque année est demandé. La majorité des commissaires s'inquiètent du retard de la parution du rapport-préavis répondant au postulat de Mme Richard-de Paolis sur les places d'accueil parascolaire. Un-e commissaire exprime que pour l'attribution des places il faudrait prendre en compte les besoins prioritaires, par exemple des familles monoparentales ou celles qui n'ont pas de moyen de garde alternatif. La Municipalité explique que le rapport-préavis actuel présente une série de chiffres qui peuvent être des éléments de départ pour un suivi. L'enjeu est bien d'avoir des statistiques systématisées et fiables entre les méthodes différentes de Microgis, Statistique Vaud et de la Ville. Concernant les possibles risques de retard par rapport au plan de développement et la réponse à apporter si les besoins devaient se révéler plus importants que prévu, la Municipalité essaie d'avoir une sécurité, malgré le risque de retard inhérent à tout projet. Certaines opportunités, comme la création d'une crèche privée subventionnée, ne sont pas connues, mais elles pourront être saisies si elles se présentent.

Plusieurs commissaires s'inquiètent de l'introduction d'un nombre de jours maximum de prise en charge par enfant selon le taux de travail des parents. Le rapport Microgis ne recense par ailleurs pas les femmes en retour sur le marché de l'emploi. Quand un parent

retourne sur le marché du travail, il faut presque qu'il obtienne la place en même temps que le poste. M. le Municipal répond que les femmes qui souhaitent reprendre un emploi sont intégrées dans la catégorie des personnes souhaitant augmenter leur taux d'activité. La Ville de Lausanne cherche également à favoriser la réinsertion professionnelle et ouvrira des places pour ces personnes. Comme indiqué dans le rapport-préavis, la mesure de corrélation entre taux d'activité et taux d'accueil ne s'applique qu'aux nouveaux contrats, et il sera communiqué qu'elle doit être mise en œuvre avec souplesse.

Des commissaires demandent à ce que les crèches privées non subventionnées soient recensées. Par ailleurs, il y a le besoin des entreprises dont certaines souhaitent avoir plus de places, surtout pour les premiers mois afin que les femmes qui ne vivent pas à Lausanne, mais qui y travaillent, puissent avoir une place en crèche. La Municipalité répond que pour la question du partenariat avec le privé, le rapport-préavis ne spécifie pas le sujet des entreprises qui souhaitent mettre à disposition des places pour leur personnel. Comme elles financent les places qu'elles utilisent, c'est un élément assez marginal sur le plan numérique et neutre du point de vue économique. Les crèches privées non subventionnées sont comptabilisées par l'Office de l'accueil de jour, car elles doivent avoir une autorisation, mais elles ne sont pas intégrées dans la comptabilisation, car la logique de placement est souvent plus complexe. Tendanciellement, les chiffres restent relativement constants, avec peu d'ouvertures et de fermetures. Le cadre cantonal limite les possibilités de collaboration car pour obtenir un subventionnement cantonal, les structures doivent être sans but lucratif.

Un-e commissaire s'inquiète de la stabilité du Service de la petite enfance qui a vu beaucoup de changements ces derniers temps et une vacance de certains postes pendant plusieurs mois.

Plusieurs commissaires trouvent dommage que la question de la prévention ne soit pas au cœur de la politique municipale d'accueil de jour. Le besoin de conciliation famille-travail est important, mais la prévention doit être mise sur le même plan. D'autres commissaires acceptent la hiérarchisation des besoins de conciliation prioritairement aux besoins de socialisation et prévention et ajoutent qu'il faut reporter cet objectif à moyen terme. La Municipalité précise que l'enjeu de la conciliation versus la socialisation peut être abordé de deux façons. Le rapport Microgis s'avance relativement peu sur la question, car il est l'œuvre de spécialistes des évolutions statistiques, pas de pédagogie et de conceptualisation de l'accueil de jour. Les missions de conciliation et de socialisation sont formulées par l'article 3a de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, en vigueur depuis 2018. Cette loi explicite que l'accueil de jour n'a pas qu'une mission de conciliation, mais s'adresse à tous les enfants. L'enjeu n'est pas forcément d'assurer la garde de l'enfant en l'absence des parents, mais d'avoir une diversité éducative. Dans ce cas, l'accueil de jour n'est pas la seule solution, il est possible de travailler sur les temps d'ouverture restreints des halte-jeux, maisons ouvertes, etc. qui existent et mériteraient d'être développées. Il faudrait commencer par conceptualiser ces développements avant de les quantifier. C'est un travail supplémentaire sur lequel la Municipalité ne prend pas d'engagements pour l'instant.

Un-e commissaire mentionne que les conditions de travail dans les crèches sont difficiles et la pandémie a fragilisé ces structures. Le personnel a dû engager sa santé et cela n'a pas été reconnu ou valorisé.

En ce qui concerne la liste d'attente du BIP, plusieurs commissaires demandent à ce que la lisibilité soit améliorée. Un postulat sur la question a d'ailleurs été déposé³. La Municipalité précise que la liste d'attente centralisée garantit un suivi et assure que les places données respectent les ordres de priorité. Une marge de manœuvre est laissée aux structures qui peuvent retenir une des cinq personnes en haut de la liste lorsqu'une place se libère selon les places et les besoins (jours de garde par exemple). La priorité est de donner une place aux enfants dans leur quartier, car les parents ne sont en général pas prêts à faire de longs déplacements, surtout dans le cas des 1-2P qui vont à l'école. Les systèmes sans délimitation par quartier ont montré leurs limites, mais il reste possible d'accéder à des places hors du quartier de résidence des parents.

Certain-e-s commissaires déplorent l'absence de données sur les impacts financiers dans ce rapport-préavis, ce qui ne participe pas à rendre concret les objectifs qui y sont présentés. Un-e commissaire s'oppose à cette remarque en mentionnant que le rôle d'un rapport-préavis est de donner des intentions sur une longue durée et non de détailler les effets sur le budget de fonctionnement, chose discutée lors des débats sur le budget annuel. M. le Municipal exprime que les éléments de planification financière du développement de l'accueil de jour sont présentés année après année dans le cadre du budget annuel. C'est une enveloppe anticipée par la Municipalité, avec un montant d'environ 30 millions pour cette législature, auxquels il faut déduire la part des parents et celle de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants. De plus, il existe des incertitudes potentiellement positives (financements du Canton et de la Confédération).

Discussion particulière

- *Point 4 : Rappel du postulat*

Le postulant critique la présentation faite de son postulat qui se focalise sur le préscolaire et les 1-2P, alors que son texte portait aussi sur le parascolaire.

- *Point 6 : De la garderie de Bellevaux au Réseau-L*

Sur ce point, plusieurs commissaires mentionnent que les actions de quartier continuent et que la Ville de Lausanne a été pionnière, ce qui n'est pas assez souligné dans le rapport. La Municipalité indique que l'historique complet se trouve en annexe du rapport-préavis. Quelques précisions sont apportées : un des développements majeurs de l'accueil de jour est celui auquel la députée radicale Doris Cohen-Dumani a contribué, soit le dispositif de la loi sur l'accueil de jour de 2006, avec un financement à la fois par les cantons, les communes, les employeurs et les parents. Par ailleurs, il est perceptible que pour qu'il y ait une politique publique, un problème doit être reconnu comme public. De ce point de vue, on voit que 75 ans sont passés entre le premier moment où l'on a considéré qu'il y avait un

³ Il s'agit du postulat « Pour un droit d'accès à des informations minimales aux parents en attente d'une place de crèche » (POS21/082), déposé par Mme Feryel Kilani le 7 décembre 2021.

enjeu à Lausanne, avec l'ouverture de la première crèche il y a 150 ans, jusqu'au moment où la première crèche publique a ouvert en 1949.

- *Point 7.1 : Etat des lieux de l'accueil préscolaire*

Un-e commissaire demande à avoir des explications sur les fluctuations importantes, surtout pour le groupe des moyens (3-4 ans). La Municipalité et les membres de l'administration répondent qu'une difficulté méthodologique se présente lorsqu'il s'agit de décider de l'âge des enfants et de la façon de les comptabiliser. Les fluctuations de chiffres sont parfois dues au fait que la méthode utilisée n'a pas toujours été documentée de façon claire et précise, les fourchettes d'âges varient d'un endroit à l'autre. Un travail est en cours pour avoir des chiffres systématiques. Par ailleurs, le rapport Microgis relève que le nombre d'enfants tend à diminuer au gré des classes d'âge. Ce phénomène est probablement lié à la question des logements, c'est du moins l'hypothèse la Municipalité et de l'administration. Effectivement, il est remarqué qu'après la naissance des enfants, les familles tendent à chercher un logement plus grand, ce qui peut les mener à quitter Lausanne vu la pénurie. Les chiffres se stabilisent une fois que les enfants sont en âge scolaire. Le taux d'occupation des parents, qui peut évoluer dans le temps, peut aussi avoir une incidence sur la demande de places et donc sur l'offre. Il faut tenir compte de l'organisation des structures d'accueil pour comprendre les chiffres : il faut un éducateur-trice pour cinq bébés, un-e pour sept trotteurs, et un-e pour 10 moyens. Il y a donc plus de places chez les moyens que chez les bébés. Traditionnellement, on ouvrait le même nombre de groupes pour les bébés, les trotteurs et les moyens. Pour créer des places, la répartition est aujourd'hui parfois modifiée en ayant par exemple quatre groupes de bébés (20 places), trois groupes de trotteurs (21 places) et deux groupes de moyens (20 places) ou en ayant des groupes verticaux. Les transferts d'un groupe à l'autre se font à la rentrée scolaire. Certaines grandes structures en font plusieurs par année.

- *Point 7.2 : Etat des lieux de l'accueil parascolaire*

A ce sujet, un-e commissaire relève que le rapport-préavis mentionne qu'une offre doit être proposée pendant les vacances pour les 1-2P. Il y a une intention, mais on ne comprend pas bien quelles mesures sont prévues. La question doit absolument être traitée dans le cadre du prochain rapport-préavis. La prestation de garde d'enfants ne doit pas être connectée au calendrier scolaire mais prendre en compte l'ensemble de l'année. De plus, la question de l'offre de vacances des 3-6P est souvent saturée et doit être réexaminée.

- *Point 7.4.1. : Identifier la quantité et la qualité de la demande*

Un-e commissaire s'attendait à trouver dans le rapport des informations au sujet des conséquences de l'absence de solution de garde sur le taux d'occupation des parents, leurs revenus, etc. Il fait l'hypothèse qu'il y a un gisement de revenus du travail non utilisé parmi les personnes, et en particulier les mères, en raison du manque, de l'inadéquation et du prix des solutions de garde. La Municipalité répond que des études montrent que l'ouverture de places en crèche est un investissement rentable du point de vue économique.

- *Tableau 9*

Un-e commissaire constate que ce tableau se fonde sur la demande actuelle, alors que le postulat demande aussi de connaître l'évolution de la demande d'ici 2026. Le rapport-préavis

affirme que les effectifs pour le préscolaire augmenteront de 5% environ d'ici 2025 – même si la tendance est inverse aujourd'hui – et de 14% d'ici 2030 en raison de plusieurs facteurs : taux d'occupation des parents ; manque de solution alternative ; satisfaction de l'offre. Mais cette évolution ne semble pas avoir été prise en compte dans le tableau 9. La demande exprimée est de 533 places et la demande idéale est de 823 places en 2020. Il est dit que 568 places seront créées d'ici 2026. Plusieurs commissaires mentionnent que même si les projections de Microgis peuvent être invalidées, avancer avec cette logique est dangereux. Aujourd'hui, les parents attendent plusieurs mois pour obtenir une place en crèche, il y a un manque réel. Un-e commissaire renchérit qu'il y aura un cumul des facteurs avec en plus une augmentation de la population des enfants d'âge préscolaire, ce qui signifie qu'en 2026, il risque d'y avoir un écart entre les 568 places créées et les nouveaux besoins. Un-e commissaire mentionne que la Municipalité part du principe qu'il n'y a pas de besoin de place de crèche parce qu'une personne est à la maison à 50%, alors qu'elle l'est justement parce qu'elle n'a pas de solution de garde. Un-e commissaire précise que le chiffre de 260 enfants inscrits sur liste d'attente dont la date d'entrée est dépassée est imparfait car il manque les enfants dont les parents ne les ont pas inscrits, connaissant l'état de pénurie et s'ajoutent les besoins de socialisation.

La Municipalité répond que la plus-value de cette étude est d'affiner les facteurs qui influencent la demande, en tenant compte d'enjeux plus spécifiquement lausannois, et d'avoir un outil qui permette un suivi et une modélisation de la demande quartier par quartier, ce qui contribue à la planification. L'analyse de la liste d'attente actuelle par Microgis permet d'articuler un chiffre de 533 places, avec à terme une évolution qui devrait amener à un taux de couverture idéal qui représente l'équivalent de 823 places. C'est avec ces chiffres en tête que la Municipalité a produit un scénario qui lui paraissait réaliste. Les 823 places sont le résultat de projections avec des hypothèses d'augmentation forte du taux de recours. Le tableau chiffre la demande exprimée et le taux idéal, avec les éléments par rapport à la situation actuelle et aux places manquantes. Microgis postule qu'il y a une demande croissante, qui est liée à l'évolution du taux de travail dans les ménages et en particulier du côté des femmes. La réalité d'aujourd'hui n'est pas celle projetée par Microgis. Il a été décidé d'avoir quelque chose d'intermédiaire entre les besoins de conciliation actuels et les besoins de conciliation estimés. Si on cherche à répondre aux besoins de conciliation exprimés, on est à 260 places, comme le mentionne le résumé en page 1 du rapport-préavis donc si on supposait qu'il n'y avait pas d'évolution, on considérerait que 260 places sont suffisantes, sans prendre en compte les besoins de socialisation. Toutefois, une place en conciliation n'est presque jamais occupée à 100% donc les demi-journées vacantes sont disponibles pour répondre en partie aux besoins de socialisation. Le nombre de places devrait permettre de répondre aux demandes à la fin de la législature, mais avec un certain nombre d'incertitudes. En anticipant une hausse de la demande pour des raisons démographiques et de hausse du recours, et pour tenir compte de l'enjeu du sous-emploi et des personnes qui cherchent un emploi, on sait que ce chiffre est sous-évalué, donc une modélisation permet d'arriver à un chiffre réaliste de 533 places exprimées. C'est sur cette base que la Municipalité estime qu'avec la création de 568 places, on pourra répondre aux besoins de conciliation, sachant qu'il faudra continuer à augmenter le nombre de places par la suite. Il s'agira aussi de suivre les différents facteurs qui font évoluer les demandes.

Un-e commissaire ne comprend pas l'incohérence entre le taux de couverture idéal de 43% que l'on atteindrait aujourd'hui et le fait qu'il y a quand même une liste d'attente.

L'administration clarifie que le chiffre atteint de 43% renvoie au taux de couverture y compris les places conventionnées avec des entreprises pour des enfants non lausannois-es. Ce taux n'a pas à être mis en rapport avec le taux idéal annoncé par Microgis. Actuellement environ 400 enfants non lausannois-es occupent des places à Lausanne. Il ne faudrait pas uniquement créer 400 places pour combler les besoins car les besoins sont dans différentes catégories d'âge.

Un-e commissaire demande des précisions sur la/les liste(s) d'attente et les attributions des places. M. le Municipal explique qu'il existe des règles pour le placement et la procédure d'attribution. Les besoins de conciliation ont la priorité, et il y a ensuite un ordre d'attente en fonction de la date d'inscription. Pour avoir des chances de trouver des places homogènes, en fonction du domicile, les parents sont rattachés à une série de structures pour lesquelles ils apparaissent dans la demande du quartier. Un-e responsable de structure qui a une place qui se libère consulte la liste d'attente avec l'obligation de prendre en priorité les cinq personnes en haut de la liste pour trouver une demande en rapport avec l'offre. Cela ne sert à rien de proposer une place le jeudi matin, si la famille dit avoir besoin d'une place le lundi. Si la place ne convient à aucune famille, les responsables des structures peuvent proposer la place aux familles qui ne se trouvent pas dans le quartier. Plusieurs commissaires relèvent que le développement d'indicateurs clairs, avec des chiffres de références qui soient identifiés et qui ne changent pas dans le temps, est également important pour respecter la demande du postulat.

Un-e commissaire questionne sur la prise en compte des stages de placement de l'ORP pour l'obtention d'une place. Selon les dires de la Municipalité, le chômage est pris en compte dans les activités professionnelles, mais la recherche d'emploi sans droits au chômage non. Certains partenariats avec des dispositifs d'insertion permettent d'offrir des places dans ces situations, mais actuellement ces demandes figurent plus souvent dans la partie « socialisation ». Cela fait partie des différences entre la liste d'attente et l'approche de Microgis, puisque Microgis tient compte du taux d'activité souhaité des parents.

Un-e commissaire s'oppose à la hiérarchisation entre les besoins de conciliation et de socialisation. La socialisation implique une démarche de prévention très importante. Les équipes éducatives sont formées pour détecter autant les problèmes des enfants que les problèmes familiaux. Une détection précoce permet l'orientation vers des offices de protection des mineur-e-s, par exemple. M. le Municipal explique que s'agissant des besoins de prévention et des situations d'urgence identifiées par les services de protection des mineur-e-s, un dispositif est prévu pour pouvoir répondre rapidement aux demandes de la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse depuis 2018.

Le postulant fait un bilan : son postulat demandait principalement d'accélérer la création des places, objectif auquel répond le rapport-préavis. Deuxièmement, le postulat demandait d'avoir une vision, une planification. Les travaux de cette commission ont permis de se rendre compte de la complexité de cette tâche. Aujourd'hui, la visibilité n'est pas tout à fait atteinte, même s'il y a du progrès. Enfin, le dernier objectif était de mettre sur un pied d'égalité les besoins de conciliation avec d'autres motifs d'accueil, comme la socialisation.

C'est un objectif qui ne sera pas atteint pendant cette législature et qui devra être reporté. C'est un diagnostic qu'il faudra peut-être communiquer de façon plus franche. Le postulant attire également l'attention sur le défi de réaliser les places prévues dans la planification ambitieuse et la nécessité des ressources de suivi de projet à cette fin.

Un-e commissaire demande si des places d'accueil en forêt sont prévues pour pallier le manque. Monsieur le Municipal répond qu'il y a un premier projet-pilote qui commence en juin 2023, en réponse à un postulat de Mme Anita Messere⁴. Ces places sont comptabilisées dans le présent rapport-préavis. Pour le moment, c'est un projet-pilote qui devra être évalué avant d'être développé. Techniquement, ce n'est pas simple.

Plusieurs questions sont posées sur l'avancée des créations de places.

L'administration répond que 56 places ont été réalisées en 2022 contre 67 initialement prévues. Le manque est reporté à 2023. Pour 2023 on est sur une base de 201 places à créer et non plus 215. On arrive donc à 257 au total pour 2023, si on ajoute les places prévues pour 2022 encore à créer. Il est précisé par un-e commissaire qu'il faut soustraire les 14 places des haltes-jeu (non pertinente pour les besoins en conciliation) aux 56 places annoncées pour 2022, cela signifie que seulement 44 places ont été créées en 2022.

- *7.5.2 Planifier la création de places « en dur »*

Un-e commissaire demande s'il est possible de tirer un bilan intermédiaire du renforcement de la *taskforce*, mais cela fait plutôt partie des perspectives, répond la Municipalité. La première démarche est de faire activement du démarchage, avec des résultats qui prennent un certain temps à se concrétiser, par exemple pour des raisons architecturales.

- *7.5.3 Optimiser le fonctionnement du dispositif actuel*
 - *Stabiliser et valoriser l'accueil familial*

Un-e commissaire est d'avis que l'accueil familial de jour n'atteint pas la qualité de l'accueil collectif alors que pour un-e autre commissaire, l'accueil en milieu familial est mieux que de rester avec un parent qui souhaiterait travailler ou d'être laissé-e seul-e à la maison. Offrir une meilleure formation aux accueillant-e-s est la meilleure façon de valoriser ce type d'accueil. Le but de la Municipalité n'est pas de miser massivement sur l'accueil en milieu familial, mais de stabiliser leur nombre, qui permet d'accueillir environ 300 enfants.

- *Le transfert progressif des places d'UAPE en APEMS : un projet à moyen terme*

Pour un-e commissaire, ce transfert pose problème car l'encadrement et la culture professionnelle ne sont pas les mêmes dans les CVE pour les 4-6 ans, que dans les APEMS actuels. Il y a également la problématique des vacances. L'offre s'étoffera peut-être, mais elle n'est pas développée pour le moment. L'encadrement d'enfants de 4 ans sur inscription à la semaine pendant les vacances, ne répond pas au besoin de stabilité pour le jeune enfant juste avant l'entrée à l'école. La Municipalité répond que ce n'est pas le but de faire

⁴ Il s'agit du postulat « Des crèches dehors par tous les temps, un succès fou ! », déposé le 7 février 2018. La réponse au postulat (Rapport-préavis N° 2023/03) date du 12 janvier 2023.

un changement d'ensemble, mais que cela se fait petit à petit. S'agissant de la qualité, le taux d'encadrement et les conditions d'emploi sont identiques. La différence légale est l'exigence de formation, plus élevée pour le préscolaire que pour le parascolaire. Mais ce sont des seuils minimaux et la Ville a la volonté de faire plus que ces minima en termes de qualification du personnel. Quant aux directions, l'organisation est un peu différente, car la direction des centres de vie enfantine est en classe 12, alors que les responsables d'APEMS sont en classe 11 et rattaché-e-s à des directions parascolaires. La volonté est de répondre à l'ensemble de la demande. Ce n'est pas encore le cas, mais de peu.

Corréler le taux de prise en charge avec le taux d'activité des parents

Ce point suscite beaucoup de questions car certaines familles vont avoir besoin d'un taux supérieur à leur pourcentage de travail par exemple si le parent travaille loin, s'il a des horaires irréguliers, etc. De plus, la formulation telle que : « cette mesure [...] pourra bien évidemment faire l'objet d'exceptions selon l'analyse » n'est pas rassurante. Il aurait fallu remplacer le verbe « pouvoir » par le verbe « devoir », pour plusieurs commissaires. La municipalité et les membres de l'administration explique que ce ne sera pas systématiquement appliqué et que les besoins particuliers seront entendus. Le postulant insiste pour que la communication sur ce point soit claire, et que le préavis soit appliqué sans aller au-delà de ce qu'il annonce.

Ajout d'une résolution

Plusieurs commissaires soutiennent une résolution qui demande que la corrélation entre le taux de prise en charge et le taux d'activité des parents fasse l'objet d'exceptions selon l'analyse des situations particulières.

D'autres commissaires sont contre l'ajout d'une résolution sur ce thème précis pour ne pas hiérarchiser les thématiques présents dans le rapport-préavis. Voir le vote.

Repenser la prise en charge des groupes au sein des CVE : le projet-pilote du CVE d'Agassiz-Chêne

Demande est faite d'un bilan sur projet, mais celui-ci n'a pas encore commencé.

- *10. Aspects financiers*

Un-e commissaire demande si la Municipalité entend déposer en cours de législature d'autres préavis pour l'ouverture de nouvelles structures, la rénovation ou la transformation de bâtiments. Question à laquelle la Municipalité répond que l'essentiel des charges sont sollicitées par voie budgétaire. Il est possible qu'il y ait des préavis pour des investissements sur des bâtiments que la Ville possède, certains centres de vie enfantine à assainir.

Déterminations de la commission

La commission refuse l'ajout d'une résolution par 8 non ; 2 oui ; 2 abstentions.

La commission accepte le rapport-préavis par 6 oui ; 4 non et 2 abstentions.